

16 nov 2018 -18:03

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2018

## Modification de dispositions relatives à la police intégrée

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant des dispositions relatives à la police intégrée.

L'avant-projet apporte une série de modifications d'ordre technique et budgétaire afin de répondre aux constatations faites lors du contrôle budgétaire 2018 et de résoudre quelques problèmes au niveau de la police intégrée et de son fonctionnement.

L'avant-projet est soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique